

Carnoët. Bras de fer pour 17 hectares de terres

Une affaire de réattribution de terres agricoles divise actuellement la commune de Carnoët. Mobilisée, la Confédération paysanne demande à l'État de jouer un rôle d'arbitre.



Photo A.B.

Brendan Luzu, soutenu par la Confédération paysanne et par le maire de Carhaix, Christian Troadec, a rencontré, hier, à Saint-Brieuc, les représentants de la Direction départementale des territoires (DDTM).

Qui de Brendan Luzu ou de Gwénael Raoult récupérera les 17 hectares de terres agricoles libérés lors du départ à la retraite d'un couple d'agriculteurs de Carnoët ? Depuis octobre dernier, cette affaire divise la commune.

L'origine du différent remonte à octobre dernier. Brendan Luzu, un jeune Carhaisien de 26 ans reprend alors l'exploitation laitière d'un couple qui louait ses 80 hectares de terres à plusieurs propriétaires. Pour

cela, le jeune homme obtient de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) une autorisation d'exploitation réclamée à tout nouvel installé. Mais cette autorisation délivrée par les services de l'État ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'un titre légal d'occupation qui doit être signé par le ou les propriétaires des terres. Or, quelques semaines après cette installation, l'un des propriétaires annonce au nouvel exploitant qu'il

souhaite louer ses 17 hectares de terres à un autre jeune agriculteur de sa famille, Guénolé Raoult, 24 ans, installé en Gaec avec son père avec qui il partage 78 hectares sur la même commune. « C'est un peu comme si vous achetez une maison et qu'au dernier moment on enlève la cuisine et la salle de bains », regrette Brendan Luzu qui, soutenu par la Confédération paysanne, a décidé de se battre pour dénoncer cette situation de blocage

qui « met en péril mon projet de conversion bio ».

« Nous ne sommes pas en Corée du Nord »

De son côté, Yvon Raoult, le père de Guénolé, critique fermement les tentatives d'intimidation qui seraient menées en direction de son fils. Il prévient qu'en septembre, son fils sollicitera à nouveau, comme il en a le droit, un permis d'exploitation de ces terres. « Nous ne sommes pas en Corée du Nord », s'agace-t-il.

La Confédération paysanne, qui ne souhaite pas remettre en cause le droit de propriété, veut dénoncer pour sa part fermement ce qu'elle qualifie de « démembrement » des structures agricoles. Elle demande désormais à l'État de jouer un vrai rôle d'arbitre dans ce type de dossiers qui, selon elle, se multiplient dans le département. En attendant, la situation est toujours bloquée.

Anne Burel

Voir la vidéo sur

www.letelegramme.fr

Les Côtes-d'Armor en bref

L'administration interpellée sur le cas Brendan Luzu

Des adhérents de la Confédération paysanne ont rencontré le directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au sujet de l'exploitation illégale de terres qui fragilise la récente installation de Brendan Luzu, 26 ans, sur la commune de Carnoët.

À ce jour, ce dernier se trouve privé de 17 ha de l'exploitation reprise en octobre 2012 par un autre agriculteur qui a pourtant eu un refus d'autorisation d'exploiter les terres par la préfecture.

À la suite de la rencontre avec la DDTM, Jean-Marc Thomas, secrétaire départemental de la Confédération paysanne, a fait part de la volonté de l'administration de mettre en demeure « l'agriculteur exploitant les terres illégalement », et de prendre des sanctions le cas échéant.



Jean-Marc Thomas et Brendan Luzu, à l'issue de la rencontre avec la DDTM.

Brendan Luzu et Jean-Marc Thomas souhaitent garder un esprit constructif vis-à-vis du propriétaire. Ils veulent voir renforcer la réglementation sur les structures, car « le foncier est un combat emblématique pour la confédération ».